

# Les cars Macron de la SNCF déraillent

La pente devient raide pour les « cars Macron ». Claironné lors du vote de la loi d'août 2015, l'objectif de 22 000 embauches s'éloigne à grande vitesse : un peu moins de 2 000 emplois ont, à ce jour, été créés.

Après un démarrage sur les chapeaux de roue, les transporteurs ont mis le pied sur le frein. Au dernier trimestre 2016, et selon l'Autorité de régulation des activités ferroviaires et routières (Arafer), le nombre de voyageurs a baissé de 22 %. Le gendarme des transports précise que les bus Macron voyagent avec en moyenne deux tiers de sièges vides. Conséquence : sur les trois derniers mois de 2016, les transporteurs ont dû augmenter leurs tarifs de 17 %. Les chiffres pour le premier trimestre 2017 s'annoncent tout aussi calamiteux. Et, pendant ce temps, les bons vieux trains Intercités connaissent une nouvelle jeunesse.

La SNCF – l'un des trois principaux opérateurs du marché des bus Macron – avait massivement investi dès l'adoption de la loi et recruté, dans un premier temps, 500 conducteurs (rebaptisés « capitaines »), souvent débauchés chez les petits concurrents et nettement mieux payés. Dans l'euphorie du mo-

ment, ce ne devait être qu'un amuse-bouche. En septembre, Roland de Barbantane, le pédé-gé de la filiale Ouibus de la SNCF, confiait même au « Figaro » que « l'année 2017 sera [it] une année d'embauche ».

## Tout le monde descend

En mars, virage sur l'aile : Ouibus annonce la fermeture de son établissement lyonnais. « Le

marché n'a pas répondu comme on l'espérait », explique la direction aux syndicats. A la suite d'amicales pressions, plusieurs dizaines de chauffeurs choisissent de partir. Restent 17 grévistes irréductibles, refusant d'être transférés chez un sous-traitant chargé de reprendre les activités de Ouibus. « Ce transfert entraînerait à terme une perte annuelle de salaire de

6 000 à 8 000 euros », explique l'un des grévistes... Ses collègues dénoncent « un dumping social » et demandent à être transférés dans une autre branche de la SNCF. Pour ces entêtés, le terminus est fixé au jeudi 15 juin, date de leur entretien préalable au licenciement.

Un vrai car-crash.

Alain Guédé



# Orange condamné sans app

La société Orange a été condamnée, en avril, à payer 127 940 euros de rappels de salaire, indemnités et autres à un ancien salarié. Une décision qui a conduit l'opérateur à négocier en vitesse avec d'autres employés – et plutôt discrètement. En 2006, Pierre trouve un job d'étudiant à France Télécom. Il est embauché comme vendeur en boutique, en CDI à temps partiel. Son contrat mentionne une plage horaire d'un jour et demi par semaine, et un salaire de 581 euros brut.

En réalité, comme c'est le cas pour la plupart des étudiants recrutés en 2005-2006, les horaires de Pierre s'étendent souvent bien au-delà des limites initialement prévues. Les heures complémentaires étant majorées de 25 %, les étudiants sont plutôt contents, et France Télécom aussi, qui peut ainsi ajus-



ter ses effectifs en magasins. En 2007, Pierre ira même, certains mois, jusqu'à travailler à temps plein. Et puis, patatras ! en 2008, France Télécom veut faire des économies et les volumes d'heures complémentaires fondent.

Pierre demande alors à bénéficier de la priorité d'embauche à temps plein que lui

octroie son s...  
Il quitte final...  
Orange – e...  
licencié, il d...  
ployeur.

Résultat :  
raison en re...  
partiel en cor...  
2007-2012.

du salaire d'...  
Un cas isc...  
conscient de...  
régler d'autre...  
gnée d'affair...  
Heureusem...  
grande majo...  
en 2006 et er...  
demander sc...